



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5. ANNEXES ET SERVITUDES

5.3. ACTES ADMINISTRATIFS

Vu pour être annexé à la délibération du 11 Mars 2026 approuvant la modification de droit commun n°1

Signature et cachet

Le président,
M. Jean-Claude Bécousse



Modification de droit
commun n°1
Approuvée
Le 11-03-2026